

LOI N° 042/APN/CP/81

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT
CREATION ET EXPLOITATION D'UNE SOCIETE MIXTE
AGRO-INDUSTRIELLE (SAPAL) ENTRE LA GUINEE ET LA
SOCIETE SERDA.

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE,

Vu les Articles 7, 9, 14 et 15 de la Constitution :

APRES en avoir délibéré

ADOpte la Loi dont la teneur suit :

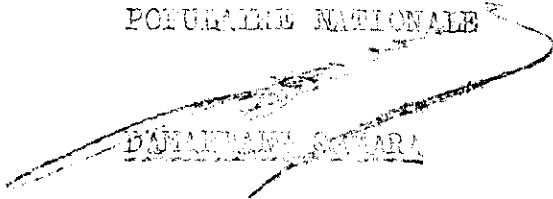
ARTICLE 1er. - Est ratifiée la Convention portant création et exploitation d'une Société Mixte Agro-industrielle (SAPAL) entre la République Populaire Révolutionnaire de Guinée et la Société d'Exploitation et de Financement pour le Développement des Projets Agro-Industriels en Afrique (SERDA) signée à Conakry le 12 Janvier 1980.

ARTICLE 2. - La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

Ainsi délibéré et adopté en séance publique.

CONAKRY, le 9 Septembre 1981

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE


D'AMBIENNE SARRA